



Courrier aux parents pour les élections de leurs représentants au conseil d'administration 2018-19.

publié le 03/10/2018 - mis à jour le 27/09/2019

Vous trouverez en PJ la note distribuée aux élèves jeudi 4 ou vendredi 5 octobre 2018 (selon les classes) , à votre intention, concernant l'organisation des élections de vos représentants au conseil d'administration.

 18_19_rc_elections_ca_courrier_information_parents (PDF de 123.3 ko)

Deux possibilités pour voter :

VOTE DIRECT au collège le vendredi 12 octobre 2018, de 13h à 17h.

Le bureau de vote sera installé dans la salle située au 1er étage et fléchée. Vous trouverez sur place le matériel de vote.

ou

VOTE PAR CORRESPONDANCE grâce aux enveloppes jointes à la note distribuée aux élèves (votre vote devra parvenir au collège avant la clôture du scrutin le vendredi 12 octobre 2018 à 17h).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Semaine de la démocratie scolaire

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vendredi 12 ou samedi 13 octobre 2018
Vendredi 28 septembre ou samedi 29 septembre 2018 pour La Réunion et Mayotte

QUI VOTE ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.

1 parent = 1 voix

LE MATÉRIEL DE VOTE

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- ✓ par voie postale,
- ✓ ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

DEUX SOLUTIONS POUR VOTER

- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

➤ Le parent d'élève insère le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1

➤ Le parent d'élève place ensuite l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « election des représentants des parents d'élèves ».

➤ Le parent d'élève insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.

education.gouv.fr/semaine-democratie-scolaire

